

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

SA
REGISTRY

EXEMPLAIRE N° 92
COPY

ORIGINAL: ANGLAIS
11 décembre 1958

~~NATO DIFFUSION RESTREINTE~~
DOCUMENT
AC/137-D/31 DN (81) 10

NATO UNCLASSIFIED

COMITE SCIENTIFIQUE

AMELIORATION DES MOYENS DE DOCUMENTATION DONT
DISPOSE LE PERSONNEL SCIENTIFIQUE DES PAYS DE L'OTAN

Note du Président

La Commission du "Programme d'Assistance Mutuelle pour le développement des armes" a suggéré au Conseiller Scientifique qu'il serait souhaitable de mettre de nouveaux moyens de documentation à la disposition du personnel scientifique des pays de l'OTAN. Afin d'obtenir l'avis d'experts, ce problème a été soumis au Comité de Documentation de l'AGARD, qui a chargé MM. L. J. H. Haylor (Royaume-Uni) (Président), G. H. Frenot (France), E. B. Jackson (Etats-Unis) et J. A. Schuller (Pays-Bas) d'examiner la question et de formuler des recommandations.

2. Ce sous-comité a formulé les recommandations suivantes:

(1) il n'y a pas lieu de créer, à l'intention du personnel scientifique des pays membres, un centre de documentation OTAN appelé à rendre les services habituels d'un centre de documentation efficace.

(2) il conviendrait de créer un service de liaison de documentation qui d'une part se tiendrait au courant des activités de recherches et de développement susceptibles d'intéresser l'OTAN, notamment celles des organismes chargés de concevoir et de réparer les projets de recherches, et d'autre part de faire savoir aux centres de documentation et aux services de diffusion de documentation nationaux quels sont les travaux en cours dans les divers pays, qui a besoin de renseignements pour faciliter ces travaux et quels sont les besoins connus de documentation.

(3) il conviendrait que ce service de liaison ait les pouvoirs nécessaires pour conseiller et faciliter la conclusion d'accords sur la communication de renseignements au personnel scientifique des pays de l'OTAN qui ne disposent pas d'un centre de documentation efficace et bien équipé ou qui ont besoin d'aide pour obtenir des renseignements déterminés;

(4) des accords devraient être conclus pour que l'un des centres de documentation nationaux existants communique directement des renseignements au personnel scientifique des pays mentionnés dans la recommandation (3). Ces accords seraient conclus à la demande du Service de Liaison, qui devrait être en mesure, grâce

~~NATO DIFFUSION RESTREINTE~~

NATO UNCLASSIFIED

~~INFO UNCLASSIFIED~~

~~ATO DIFFUSION RESTREINTE~~
C/137-D/31

- 2 -

un accord conclu avec le chef du centre choisi, d'utiliser les ndex, les listes et la documentation du centre. Ces dispositions pourraient faire l'objet d'un contrat OTAN. Comme il est souhaitable qu'un contact étroit soit maintenu entre le service de liaison et le centre, il semble que celui qui conviendrait le mieux, à cet effet, du point de vue géographique, serait le centre de Documentation et d'Information Technique (SDIT) de Paris.

(5) Les contrats de recherches OTAN devraient comprendre des directives détaillées sur les moyens d'obtenir les enseignements scientifiques nécessaires à la réalisation du projet. Il sera indispensable que le service de liaison donne ses conseils, à ce sujet, en fonction du pays du savant intéressé et éventuellement de la teneur du projet;

(6) des installations de reproduction indépendantes devraient être mises à la disposition du service de liaison.

(Signé) N. F. RAMSEY

~~INFO UNCLASSIFIED~~

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.

~~ATO DIFFUSION RESTREINTE~~

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE